

# BELLOT

*Lettre d'information*

**Décembre 2018**

Chères Bellotières, chers Bellotiers,

L'année 2018 se termine et c'est une année à oublier rapidement.

En effet, Bellot a connu au mois de Juin une catastrophe majeure, un évènement séculaire avec un bilan matériel lourd.

Par respect pour les sinistrés, les manifestations communales ont été annulées cet été.

Deux réunions publiques ont été organisées pour faire le point des inondations et des travaux de la commune.

Les travaux structurants de la commune de Bellot sont maintenant terminés : Groupe scolaire, voirie, sécurité routière, éclairage public.

L'année 2019 sera consacrée à la gestion post inondations. Nous ferons les travaux à la Mairie et dans la cour d'école.

D'autres travaux font l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat, la Région, le Département, la Communauté de Communes ou bien l'association des Maires du département de Seine et Marne. Nous attendrons les notifications de subventions pour le début des travaux.

Enfin, en ce dernier trimestre 2018, nous nous sommes retrouvés ensembles pour partager des moments de convivialité (Paella, 11 Novembre, Beaujolais, Marché de Noël et spectacle de Noël pour les enfants.

En 2019, les associations et la municipalité reprendront des activités normales : carnaval, brocante, exposition de peinture, festivités du 14 juillet.

A l'approche de cette fin d'année, je vous souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes de fin d'année et une bonne année 2019.

Le Maire, François HOUSSEAU

# BELLOT

## *Lettre d'information*

### Inondation Juin 2018

Notre commune a été durement touchée par des inondations les 5, 6 et 11, 12 juin 2018.

Des précipitations importantes (300 mm), jamais vues depuis 1920, ont dévasté notre commune. Le bilan matériel est lourd, avec 100 foyers et 300 habitants touchés (*bâtiments communaux, maisons, garages, caves, jardins ...*).



Dans l'urgence, des familles ont été relogées. Si certains sinistrés ont déjà pu regagner leur domicile, d'autres n'ont toujours pas de date prévue avant 2019.

Un énorme élan de générosité a permis de répondre à l'urgence matérielle (*linges, meubles, produits de nettoyage...*).

Par ailleurs, une « *aide financière aux sinistrés* » a été orchestrée par les associations de Bellot lors de nombreuses actions de solidarité.

La répétition des inondations a épuisé la population qui a pu bénéficier d'une écoute de professionnels de santé lors des deux cellules psychologiques immédiatement mises en place.

Aujourd'hui, il est toujours possible de bénéficier GRATUITEMENT d'une consultation de psychotraumatisme à l'hôpital de Coulommiers.

Il faut pour cela appeler le service directement au 01.64.65.39.65 ou Madame Alexandre du secrétariat de la cellule d'urgence médico-psychologique (*ou CUMP*) au 01.81.74.17.51. Le centre médico-psychologique de notre secteur est aussi à Coulommiers et est joignable pour les adultes au 01.64.65.73.25 ou pour les enfants au 01.64.03.22.37.

Pour répondre aux questions légitimes de la population, deux réunions publiques ont été organisées. Dès le mois de juin, des opérations d'urgence de nettoyage du ru de Ville ont été menées.



Actuellement, la commune travaille avec les services de l'État pour une approche globale de l'ensemble du bassin versant et définir des solutions plus pérennes concernant l'aménagement des rus de Saincy, de la Farrière et du ru de ville.

Il est notamment envisagé de reconstituer des zones de débordements naturels, d'élargir le(s) ru(s) partout où il est possible et de profiter des matériaux disponibles sur place (*pierres ...*) pour le renforcement des berges. Ce travail va s'établir dans le temps par des réunions préparatoires puis des demandes de subventions avant la réalisation des travaux.

# BELLOT

## Lettre d'information

### Alerte sécheresse

Nous avons profité d'un bel été indien et la période a été relativement sèche avec des précipitations faibles.

Malgré le retour des pluies fin novembre, le Petit Morin est toujours en état d'alerte et la commune de Bellot en situation de sécheresse (*arrêté préfectoral du 18 octobre 2018*).

En conséquence, les Bellotiers sont tenus de restreindre leur consommation en eau, notamment le lavage de voitures et les arrosages.



### Linky

Nous sommes nombreux sur la commune à recevoir des courriers d'Enedis concernant les changements de compteurs électriques par des compteurs « Linky » dits intelligents.

La loi Transition et énergie votée par le parlement en 2015 impose ce changement mis en œuvre par Enedis au plus tard en 2021. Il n'est pas possible de s'opposer à la pose des compteurs et le conseil municipal n'est pas en mesure de l'empêcher.

Pour autant, si le compteur est situé dans votre domicile, le changement ne pourra s'effectuer sans votre accord sous peine de violation de domicile.

D'ores et déjà, tous les compteurs à l'extérieur de votre maison ou sur le domaine public seront (ont été) changés cette année.



### Horloge de l'église :

Le cadran et le système de gestion de l'horloge de l'église sont actuellement hors service.

Une demande de subvention est en cours pour la réparation.

# BELLOT

## Lettre d'information

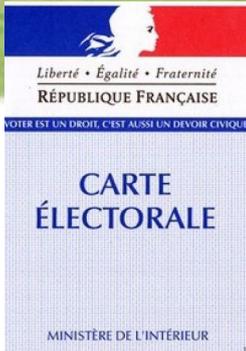
### Liste électorale

De nombreux documents en mairie ont disparu au moment des inondations et notamment les inscriptions sur liste électorale faites entre le 1er janvier et le 5 juin 2018. Elles doivent **IMPERATIVEMENT ETRE REFAITES**.

A noter qu'à compter du 1er janvier 2019, le Maire détiendra seul la compétence des inscriptions et des radiations sur la liste électorale.

Toutefois un recours des décisions du Maire pourra être effectué à postériori par une commission de contrôle, constituée de :

- *M. Alain Guillard,*
- *M. Dominique Ignace,*
- *Mme Joëlle Legendre-Morisse,*



### Eclairage public

Notre commune a rencontré des problèmes d'éclairage à la fin de l'été.

Dans le Bourg, il s'agissait d'un problème de réglage d'une horloge située dans l'enceinte de l'école et gérant l'éclairage de l'avenue de La Ferté-Gaucher, de la rue de Bretagne et de la rue de la Piscine.

Concernant les autres points lumineux du Bourg et de Doucy, il s'agissait de réarmer les disjoncteurs suite au passage en compteurs Linky.

Les dysfonctionnements sont résolus à ce jour.



### Fibre optique

La fibre optique est arrivée sur le territoire de notre commune depuis un an déjà. Cette réelle avancée technologique profite à l'école et la bibliothèque, ainsi qu'aux Bellotiers qui en ont fait la demande.

Si vous n'avez pas encore souscrit, vous avez le choix entre huit opérateurs. N'hésitez pas à les contacter :



- ✓ [www.bouyguetelecom.fr](http://www.bouyguetelecom.fr)
- ✓ [www.comcable.fr](http://www.comcable.fr) / 09 69 360 120
- ✓ [www.coriolis.com](http://www.coriolis.com) / 09 70 71 55 55
- ✓ [www.k-net.fr](http://www.k-net.fr) / 09 72 350 350
- ✓ [www.lafibrevideofutur.com](http://www.lafibrevideofutur.com) / 09 70 25 26 27
- ✓ [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com) / 3420
- ✓ [www.ozone.net](http://www.ozone.net) / 0 973 01 1000
- ✓ [www.sfr.fr](http://www.sfr.fr)



## Diagnostic des étudiants de la Bretonnière



A la demande de l'association Secondes Nature, les étudiants de BTS DATR (*Développement, Animation des Territoires Ruraux*) en 1ère année du Lycée agricole de la Bretonnière (*Chailly en Brie*) ont étudié notre territoire et en ont fait un diagnostic. Ils sont venus le 14 mai 2018 présenter leurs conclusions et répondre à la question :

**« Par quelles actions pérennes peut-on sensibiliser les enfants de Bellot à l'environnement ? »**

Dans cette étude, les étudiants ont repéré plusieurs activités qui pourraient être mises en place à Bellot pour mieux sensibiliser les enfants à l'environnement.

Certaines pourraient être régulières (*un mercredi par mois*) ou ponctuelles (*vacances scolaires*).

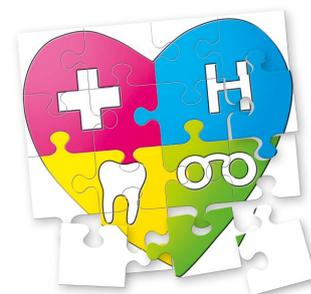
L'étude a mis en valeur certaines thématiques telles le recyclage et le tri des déchets, l'eau, le jardinage, le nettoyage de la nature, les randonnées ou encore la découverte de la colline de la Fontaine aux lièvres riche d'espèces végétales et animales protégées.

Un premier stage intitulé : « *Déchets Sauvages et Biodiversité* » s'est déjà tenu avec le concours de l'association Secondes Nature pendant les vacances d'automne.

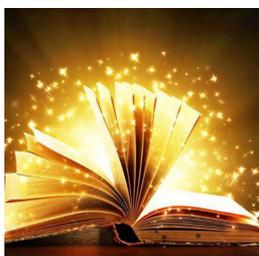
## Mutuelle communale

Il y a un an, la mutuelle communale était mise en place. À ce jour, plusieurs dizaines de Bellotiers ont déjà profité de ses services et réalisé des économies sur leurs cotisations.

N'hésitez pas à contacter la mairie pour toute demande de renseignements ou rendez-vous.



## Bibliothèque



*Rappel :*

- Le numéro de téléphone de l'école est le 01 64 04 82 67.
- Le numéro de téléphone de la bibliothèque est le 09 74 90 92 69.



## Cimetière

Les inondations ont également affecté les archives concernant les concessions du cimetière.

Il est expressément demandé à toute personne en possession de documents concernant les concessions **de prendre contact avec la mairie** qui en fera copie.

Une procédure de relèvement de tombe sera lancée en 2019



## Vaccination antigrippale

Comme chaque année, l'Assurance Maladie part en campagne contre la grippe saisonnière. Mais la couverture vaccinale reste insuffisante (*elle a été estimée au plan national en 2017 à 50% chez les 65 ans et plus et à 28,7% chez les personnes à risque de moins de 65 ans*).

En Seine-et-Marne, c'est seulement 44,37% de la population éligible qui a été vaccinée.

Sont concernées les personnes de + 65 ans, les personnes atteintes de maladies chroniques, les femmes enceintes, l'entourage familial des enfants de moins de 6 mois et les personnes obèses dont l'IMC est supérieur à 40.

Si vous êtes concerné et que vous n'avez pas reçu le bon de prise en charge par l'Assurance Maladie, n'hésitez pas à le faire prescrire par votre médecin



## Agence postale



LA POSTE

L'agence Postale est temporairement transférée à Verdelot.

*Horaires d'ouverture :*

- Du lundi au samedi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30 (*jusqu'à 16h le samedi*).

# BELLOT

## Lettre d'information

À vos agendas !

2018

Décembre

- Vendredi 21 : Goûter cinéma pour les enfants (FRAB)
- Samedi 22 : Arbre de Noël des enfants (Mairie)

2019

Janvier

- Mercredi 30 : Assemblée Générale (Club Amitié et Sourire)

Février

- Date à préciser : Carnaval (Pomme en Fête)

Mars

- Mercredi 13 : Concours de belote (Club Amitié et Sourire)
- Samedi 16 : Fête de la Saint Patrick (Natur&vasion)

Avril

- Dimanche 14 : Loto (Club Amitié et Sourire)

Mai

- Mercredi 08 : Armistice de 1945 (Mairie)

Juin

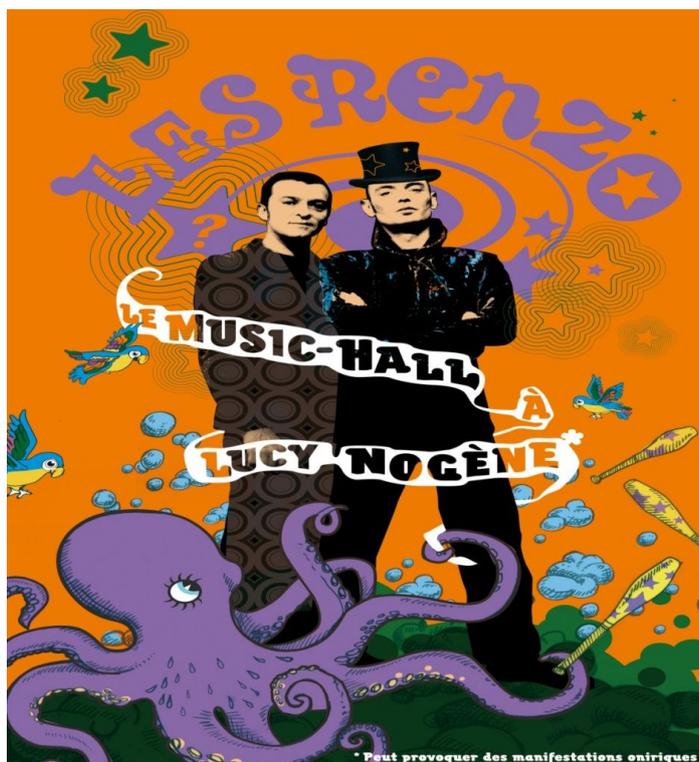
- Dimanche 09 : Brocante de Bellot (Pomme en fête)
- Dimanche 09 et lundi 10 : Exposition de peinture (La belette)
- Vendredi 14 : Loto des enfants (FRAB)

### Spectacle de Noël :

La Mairie organise le **22 Décembre** pour les enfants de l'école et de la commune un spectacle de fin d'année. Les portes de la **salle polyvalente** seront ouvertes pour tous à partir de **16h30**.

Petits et grands sont les bienvenus.

- Passage du Père Noël avec distribution de cadeaux à 18h00
- Goûter pour tous dans une ambiance de fête foraine.
- Crêpes, pop-corn, barbes à papa, pyramide de bonbons et vin chaud.



\* Peut provoquer des manifestations oniriques